

LES REPRÉSENTANTS A CONSTANTINOPE

Nouvelles arrestations; Officiers disgraciés

Constantinople, 4 mai. — La cour martiale a lancé un mandat d'arrêt contre Djavid-Bey, et Ali-Kemal-Bey, d'un propriétaire, et l'autre rédacteur en chef du journal « Hedam ». Tous deux se sont enfuis à l'étranger. Le journal a suspendu sa publication.

Vousouf pacha, commandant militaire d'Erzeron, à qui on a attribué une responsabilité dans le dernier mouvement, est frappé de suspension, et envoyé à Erzerum, quartier général du quatrième corps d'armée.

Une Crise Ministérielle

Paris, 4 mai. — Une dépêche de Constantinople annonce que la retraite prévue du Cabinet Tewfik-Pacha a eu lieu, et que le ministère a démissionné.

Tewfik-Pacha confère avec le Sultan. Le député n'indique pas quel est le successeur de Tewfik-Pacha au poste de grand Vizir, mais les renseignements antérieurs laissent prévoir qu'il sera fait appel à l'ex-grand vizir Ilimi-Pacha.

A titre de curiosité, signalons cette information d'origine et de marque allemandes: à savoir qu'un aurait offert le poste de grand vizir au général allemand Von Derzolt. Ajoutons toutefois que le correspondant s'empresse de dire que le général a refusé.

Le fanatisme turc en Asie-Mineure

LES ARMÉNIENS MENACÉS, ATTAQUÉS ET PILLÉS LES DRUSES REVOLTÉS

Vienne, 4 mai. — Les massacres d'Arménie n'ont pas encore pris fin. L'agence officielle autrichienne annonce que deux chefs kurdes assiègent le quartier arménien à Malatia, où se trouvent quatre Arméniens ont été tués sur la route de Kharput à Adana. Selon des dépêches particulières, les troupes jeunes-turques appelées pour rétablir l'ordre se seraient, en différents endroits, jointes aux Kurdes pour massacrer des Arméniens.

Selon le correspondant de la Nouvelle Presse libre, le bruit court à Constantinople, que le conseil des ministres se serait prononcé dimanche en faveur de l'autonomie de l'Yémen oriental, afin de rassurer les Arabes et d'éviter les frais d'une expédition.

Le croiseur austro-hongrois Zenta est parti du Pirée pour Mersina, où sont amarrés l'ancre des navires de guerre d'autres puissances.

D'autre part, on annonce que les Druses se sont révoltés.

Les papiers du Sultan Abdul Hamid

ILS SONT TRÈS INTÉRESSANTS AU POINT DE VUE DIPLOMATIQUE ET METTENT A JOUR LA POLITIQUE DU SULTAN DÉPOSÉ

Péra, 4 mai. — Dans les milieux parlementaires, on s'entretient passionnément de découvertes faites à Yildiz-Kiosk par la commission de la Chambre chargée de faire l'inventaire du trésor et des papiers d'Abd-ul-Hamid.

C'est une bonne aubaine, pense-t-on, que les valeurs s'élevant à une dizaine de millions, ainsi que les bijoux et autres objets précieux, se montant à une vingtaine de millions environ.

Mais ce qui provoque les plus actifs commentaires, c'est la découverte des documents d'Etat et des papiers personnels du Sultan.

On a trouvé, paraît-il, des lettres privées et officielles de chefs d'Etat en relations intimes avec le Sultan déposé, des projets de conventions militaires, des pro-memoria de quelques chefs de mission diplomatiques et d'hommes politiques en vue, des projets et notes en préparation de concessions et entreprises.

Ces papiers d'Etat mettent en lumière la politique personnelle du Sultan Abd-ul-Hamid.

Suivant les uns, on aurait découvert la copie d'une lettre récemment adressée par le Sultan à l'empereur Guillaume II et dans laquelle il le suppliait de le tirer de la pénible situation où il se trouvait, et lui promettait en échange d'importantes concessions politiques et financières.

On aurait trouvé également la réponse de l'empereur d'Allemagne.

Suivant d'autres, une des lettres trouvées et une non des moins intéressantes, émanerait de Nicolas II.

La publication de pareils documents, ajoute-t-on, serait sensationnelle. Il n'est pas probable qu'elle soit faite en bloc, le nouveau régime ayant intérêt à entretenir des relations amicales avec toutes les chancelleries, mais on ne saurait dire qu'en cas de besoin quelques-uns de ces documents ne seraient pas livrés à la publicité.

Enfin au point de vue intérieur, des découvertes intéressantes auraient été également faites. On au-

UN CONFLIT AUX POMPES FUNÈRES A PARIS

Les employés s'agitent. — Ils veulent garder leur barbe et refusent les tenues « de style »

Paris, 4 mai. — A la suite des démarches d'une agence de funérailles auprès du directeur des Pompes funèbres, les employés de cette administration avaient été présentés, hier, au sujet de la suppression éventuelle de la moustache et de la prise, en cas d'obèques de quelque gros personnage, d'une tenue de gala extra-réglementaire, dite: de style.

Cette double question motivait, dans la soirée, une réunion de la corporation, à la salle de l'Égalitaire, rue de Flandre. Après avoir entendu plusieurs orateurs, les assistants ont voté un ordre du jour déclarant qu'à la suite d'un referendum, le personnel des Pompes funèbres est unanime à refuser de se priver de la barbe, considérée comme un « don naturel »; qu'il ne peut être obligé à cela que par un vote du conseil municipal, contre lequel il proteste; qu'enfin, si se refuse à endosser toute tenue extraordinaire provenant d'une agence funéraire quelconque.

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité et transmis au directeur du service municipal des Pompes funèbres.

Un cocher, à qui nous demandons la raison de cette décision, nous répond: « On nous a refusé, l'année dernière, une tenue d'été; en réponse, nous refusons la tenue de gala, non prévue par les règlements, et nous voulons conduire en chapeau de cuir bouilli tous les carrosses de deuil, même ceux de style Louis XIV. Rien ne pourra nous faire céder, puis que notre tour est venu de montrer l'absurdité des règlements... »

LA CRISE PERSANE

Le Shah va rouvrir le Parlement

Constantinople, 4 mai. — L'ambassadeur de Perse a reçu hier, un télégramme du Shah, en date d'aujourd'hui, annonçant la réouverture immédiate du Parlement et priant l'ambassadeur d'en informer les sujets persans à Constantinople.

Les nouvelles élections

Téhéran, 4 mai. — Le Shah vient d'ordonner de nouvelles élections et la convocation de la Chambre et du Sénat.

LA RÉVOLUTION TURQUE

EXÉCUTION des Condamnés de la Cour martiale

Constantinople, 4 mai. — Les treize condamnés de la cour martiale, tous militaires, ont été pendus hier matin aux points principaux de la ville et devant le Parlement. D'autres exécutions par pendaison auront lieu demain.

Constantinople, 4 mai. — Bien avant le jour nous étions debout; sachant que les exécutions auraient lieu sur les places Sainte-Sophie, Bayazid et Eminence, nous frêtâmes une barque et demandâmes au batelier de nous conduire vers cette dernière. Nous glissions sans bruit derrière la masse noire de la mosquée du Sultan Selim; la lune énorme et rouge disparaissait lentement; ses rayons donnaient à la Corne d'Or des tonalités sanglantes; nous passions silencieusement entre les bateaux mouillés à Galata, leurs sables ancrés se profilant sur le ciel clair nous faisant déjà songer aux gibets qu'une compagnie d'infanterie partie du Seraskierat dressait en ce moment.

Les navires du port militaire ressemblaient à autant d'ombres immobiles et silencieuses; des feux piquaient la demi-obscurité.

Lorsque nous abordâmes près de la place Eminence, l'air se révéla derrière les collines de Scutari. Aux fenêtres du corps de garde, à l'extrémité du pont de Galata, j'aperçus des silhouettes de soldats armés de leurs fusils; j'avancai jusqu'à la mosquée Valideh. Là, sous la lueur jaune d'une demi-douzaine de lampes à huile, dans un coin, apeurés et frissonnant à la fois, se tenaient des gens, un petit groupe. Leurs regards terrifiés étaient dirigés vers un point que je devinais sans voir encore. Soudain, la scène entière me fut révélée: je vis des soldats; ils portaient des lanternes dont la lumière mettait une étincelle à la pointe des baïonnettes et faisait courir sur les murs des ombres fantastiques. En l'air, les drapeaux et les oriflammes, arborés en l'honneur de Mehémet, se tordaient sous l'effort de la brise marine. En face de moi, s'élevaient les bois de justice, hideusement géométriques. Un officier m'arrêta; il me demanda ma carte de presse, je la produisis. Je passai le cric de deux exécutions, j'avais déjà vu deux pendus, la face grimaçante et les yeux hors du crâne, se balançant en l'air, et tournant au gré de la corde fatale. Une étiquette mentionnant leur crime était accrochée à leur cou. A cet instant, je portais mes regards vers le troisième gibet; une poule grinçait... La chute soudaine d'une masse blanche, un bruit sec, un spasme, et ce fut tout. Puis, plus rien, pas un mot.

Après de moi, tout, homme et choses, est gris, incertain, blême et harmonie avec la mort qui rôde sur cette place de Constantinople aux recoins enténébrés.

Un commandement fait à mi-voix puis les soldats s'en vont dans le bruissement rythmique de leurs sandales sur le sable; une ou deux sentinelles, mornes, restent au pied des poteaux. Les trois exécutés appartenant au 4^e bataillon des chasseurs de Salonique. Le 13 avril, ils avaient donné le signal des massacres des officiers en tuant un de leurs chefs qui les exhortait au calme.

Je continuai ma route vers la place Bayazid; j'y arrivai à temps pour voir passer un piquet d'infanterie encadrant cinq révoltés qui marchaient au supplice avec cette résignation orientale qui confine à l'héroïsme. Les cinq étaient, encore des chasseurs de Salonique.

Sur la place Sainte-Sophie, cinq autres mutins furent pendus en face de la Chambre des députés. Une tradition turque veut qu'un assassin soit exécuté devant la maison de sa victime; les révoltés ont subi la peine capitale devant la maison de la Constitution qu'ils avaient tenté d'abolir.

Bientôt le soleil se levant tenta de rose la coupole des mosquées, le fait des arbres et le toit des maisons. Constantinople s'éveilla et son peuple matinal passant devant les gibets jetait un regard timide et furtif vers les formes blanches et raidies dont qui s'alignaient en expiation devant le Parlement.

LE 1^{er} MAI A ORLÉANS

Orléans, 4 mai. — Le tribunal correctionnel a jugé aujourd'hui, trois terrassiers arrêtés au cours des manifestations du 1^{er} mai, et accusés d'avoir frappé le commissaire de police, un inspecteur de la sûreté et deux agents.

Le nommé Barbier, a été condamné à 15 mois de prison, et les nommés Figeoan et Petit, à 8 mois de la même peine.

Barbier avait déjà été condamné plusieurs fois.

Pour prévenir la cécité infantile

Parmi les enfants qui deviennent aveugles, un nombre considérable — plus de la moitié certainement — auraient conservé la vue s'ils avaient été en temps utile, l'objet de soins appropriés. C'est la raison pour laquelle le décret suivant vient d'être signé par le Président de la République et inséré à l'« Officiel »:

Les pharmaciens sont autorisés à délivrer pour l'usage de la médecine, sur prescription émanant d'une sage-femme pourvue d'un diplôme, une solution d'arsénite d'argent au cinquantième, préparée d'après la formule suivante:

Arsénite d'argent cristallisé, 10 centigrammes.
Eau distillée 5 grammes.

Cette solution de dose contenue dans un flacon en verre jaune, bouchant à l'émeri, sur lequel, en outre de l'étiquette rouge réglementaire, sera apposée une autre étiquette portant la prescription suivante:

Bien Pharmacien Sélection pharmaceutique (A. d'argent) à 1/50^e contre l'ophtalmie des nouveau-nés. Une goutte dans chaque œil, aussitôt après la naissance. A..... »

Les télégrammes à réponse payée

Jusqu'à ce jour, le public ne pouvait affranchir à l'avance une réponse télégraphique qu'à la condition d'expédier un télégramme avec réponse payée. M. Simyan vient de décider qu'à partir du 15 mai prochain, les guichets télégraphiques pourront délivrer des bons de réponse payée destinés à être insérés dans une lettre en vue de servir à l'affranchissement de la réponse télégraphique que l'expéditeur désire obtenir de son correspondant.

De même que pour les télégrammes, le prix de ces bons sera de 5 centimes par mot, avec le minimum de perception de 50 centimes. Les bons dont il s'agit sont valables dans tout le régime intérieur (France, Algérie, Tunisie, principauté de Monaco et République d'Andorre).

Une Honte nationale

L'anarchie téléphonique

Sous ces titres, l'Association des abonnés au téléphone, 47, rue des Mathurins, à Paris, vient de publier une intéressante brochure avec un avant-propos de M. de Montebello, président de l'Association. Elle traite des sujets suivants: 1^o Un matériel insuffisant et démodé; 2^o Le personnel; 3^o L'exploitation. Nous donnons ci-dessous les conclusions de ce document:

Conditions de la réforme téléphonique. — Une enquête parlementaire.

Nous voici arrivés à terme de notre étude. Nos lecteurs ont pu apprécier ce que nous avons fait à l'espérance — l'impécuniosité totale de l'Administration, qui s'est révélée impuissante à tous les égards, qui a failli à toutes ses promesses, qui n'a pu mener à bien aucune réforme, et dont l'impéritie a provoqué un sinistre.

A notre avis, comme nous l'avons soutenu à maintes reprises, la réforme téléphonique dépend de deux conditions essentielles:

1^o L'autonomie administrative et financière de l'Administration des téléphones, réorganisée sur des bases rationnelles et industrielles;

2^o Le vote de crédits suffisants pour permettre la réalisation matérielle des derniers perfectionnements réalisés à l'étranger.

Ces deux points obtenus, il sera facile d'améliorer le personnel, de modifier le contrat d'abonnement et d'abaisser le tarif.

Mais ce que nous entendons que le vote des crédits doit être précédé de la réorganisation administrative et financière: sinon des millions seraient encore jetés dans le gouffre, sans autre résultat que de produire de nouvelles déceptions.

D'ailleurs, le Parlement veut être édifié sur le mal et sur le remède, qu'on procède à une grande enquête. Une grande enquête parlementaire — comme pour la marine — pourrait faire la lumière complète, établir les responsabilités et mettre fin à la crise.

Cette enquête, la commission du budget la souhaite, et son opinion est partagée par la grosse majorité de la Chambre, sans distinction de partis.

Ces services, a déclaré M. Doumer, rapporteur général du budget, vont se désorganisant de plus en plus; et, se tournant vers M. Simyan, il conclut: « Votre administration doit être enquêtée; elle le sera. »

Mort du Doyen de la Marine

L'amiral Buret, à qui l'on doit la colonie d'Obock-Djibouti, meurt à 90 ans

Paris, 4 mai. — Le doyen de l'état-major général de la marine, l'amiral Buret, qui est mort hier à Paris, tient une place considérable dans notre histoire coloniale contemporaine: c'est à lui que la France doit son établissement à Obock, puis à Djibouti.

En 1862, étant capitaine de frégate, M. Buret fut chargé d'une croisière dans la mer Rouge avec mission de rechercher une position favorable pour l'installation d'une escale avec dépôt de charbon. Cette position, M. Buret la trouva dans la baie d'Obock; il adressa au gouvernement un rapport qui fut approuvé. Le 13 avril, ils avaient donné le signal des massacres des officiers en tuant un de leurs chefs qui les exhortait au calme.

Le 13 avril 1862, M. Buret fut promu lieutenant de vaisseau, le 31 janvier 1871, fit, comme lieutenant de vaisseau, le siège de Sébastopol, puis la campagne de la Baltique de Suéboorg, en Finlande. Plus tard, il fut officier d'ordonnance de l'amiral Hamelin, ministre de la marine; en 1870, il commandait la Borda, école navale.

Après la guerre, il fut aide de camp de l'amiral de Montaigne, ministre de la marine. Commandeur de la Légion d'honneur en 1872, il reçut les deux étoiles trois ans plus tard et passa au cadre de réserve en 1882.

COLLISION ENTRE VILAGEOIS EN ESPAGNE

Un mort, sept blessés

Madrid, 4 mai. — Au village de Sondica, une collision sanglante s'est produite entre les habitants à la suite de ressentiments anciens. Il y aurait un mort et sept blessés.

LE PROCÈS MATTIS

Paris, 4 mai. — On sait que Mattis a demandé successivement au procureur général et au garde des sceaux la citation comme témoin de M. Fallières au procès qui s'ouvrira le 7 mai. Les demandes de Mattis ayant été rejetées, l'avocat de

LES GREVES

LES GREVES A ROUBAIX

Chaque matin de la teinturerie de M. Goffin, rue de l'Ange, se sont mis en grève, mardi matin. Ils réclament pour dix heures de travail, le même salaire que pour onze.

A l'« Emballage »

de MM. Ernest-Bajart, Aubert, etc.

On sait qu'une grève de ouvriers de l'emballage a éclaté d'abord de MM. Ernest-Bajart, Aubert, rue de Grand-Chemin, sont en grève depuis le 24 avril.

Mardi, à midi, 44 ouvriers cartonnetiers et décolorateurs de cette usine, ont quitté l'atelier. Ils refusent de faire le travail des grévistes.

LE 1^{er} MAI A ORLÉANS

Orléans, 4 mai. — Le tribunal correctionnel a jugé aujourd'hui, trois terrassiers arrêtés au cours des manifestations du 1^{er} mai, et accusés d'avoir frappé le commissaire de police, un inspecteur de la sûreté et deux agents.

Le nommé Barbier, a été condamné à 15 mois de prison, et les nommés Figeoan et Petit, à 8 mois de la même peine.

Barbier avait déjà été condamné plusieurs fois.

Pour prévenir la cécité infantile

Parmi les enfants qui deviennent aveugles, un nombre considérable — plus de la moitié certainement — auraient conservé la vue s'ils avaient été en temps utile, l'objet de soins appropriés. C'est la raison pour laquelle le décret suivant vient d'être signé par le Président de la République et inséré à l'« Officiel »:

Les pharmaciens sont autorisés à délivrer pour l'usage de la médecine, sur prescription émanant d'une sage-femme pourvue d'un diplôme, une solution d'arsénite d'argent au cinquantième, préparée d'après la formule suivante:

Arsénite d'argent cristallisé, 10 centigrammes.
Eau distillée 5 grammes.

Cette solution de dose contenue dans un flacon en verre jaune, bouchant à l'émeri, sur lequel, en outre de l'étiquette rouge réglementaire, sera apposée une autre étiquette portant la prescription suivante:

Bien Pharmacien Sélection pharmaceutique (A. d'argent) à 1/50^e contre l'ophtalmie des nouveau-nés. Une goutte dans chaque œil, aussitôt après la naissance. A..... »

Les télégrammes à réponse payée

Jusqu'à ce jour, le public ne pouvait affranchir à l'avance une réponse télégraphique qu'à la condition d'expédier un télégramme avec réponse payée. M. Simyan vient de décider qu'à partir du 15 mai prochain, les guichets télégraphiques pourront délivrer des bons de réponse payée destinés à être insérés dans une lettre en vue de servir à l'affranchissement de la réponse télégraphique que l'expéditeur désire obtenir de son correspondant.

De même que pour les télégrammes, le prix de ces bons sera de 5 centimes par mot, avec le minimum de perception de 50 centimes. Les bons dont il s'agit sont valables dans tout le régime intérieur (France, Algérie, Tunisie, principauté de Monaco et République d'Andorre).

Une Honte nationale

L'anarchie téléphonique

Sous ces titres, l'Association des abonnés au téléphone, 47, rue des Mathurins, à Paris, vient de publier une intéressante brochure avec un avant-propos de M. de Montebello, président de l'Association. Elle traite des sujets suivants: 1^o Un matériel insuffisant et démodé; 2^o Le personnel; 3^o L'exploitation. Nous donnons ci-dessous les conclusions de ce document:

Conditions de la réforme téléphonique. — Une enquête parlementaire.

Nous voici arrivés à terme de notre étude. Nos lecteurs ont pu apprécier ce que nous avons fait à l'espérance — l'impécuniosité totale de l'Administration, qui s'est révélée impuissante à tous les égards, qui a failli à toutes ses promesses, qui n'a pu mener à bien aucune réforme, et dont l'impéritie a provoqué un sinistre.

A notre avis, comme nous l'avons soutenu à maintes reprises, la réforme téléphonique dépend de deux conditions essentielles:

1^o L'autonomie administrative et financière de l'Administration des téléphones, réorganisée sur des bases rationnelles et industrielles;

2^o Le vote de crédits suffisants pour permettre la réalisation matérielle des derniers perfectionnements réalisés à l'étranger.

Ces deux points obtenus, il sera facile d'améliorer le personnel, de modifier le contrat d'abonnement et d'abaisser le tarif.

Mais ce que nous entendons que le vote des crédits doit être précédé de la réorganisation administrative et financière: sinon des millions seraient encore jetés dans le gouffre, sans autre résultat que de produire de nouvelles déceptions.

D'ailleurs, le Parlement veut être édifié sur le mal et sur le remède, qu'on procède à une grande enquête. Une grande enquête parlementaire — comme pour la marine — pourrait faire la lumière complète, établir les responsabilités et mettre fin à la crise.

Cette enquête, la commission du budget la souhaite, et son opinion est partagée par la grosse majorité de la Chambre, sans distinction de partis.

Ces services, a déclaré M. Doumer, rapporteur général du budget, vont se désorganisant de plus en plus; et, se tournant vers M. Simyan, il conclut: « Votre administration doit être enquêtée; elle le sera. »

Mort du Doyen de la Marine

L'amiral Buret, à qui l'on doit la colonie d'Obock-Djibouti, meurt à 90 ans

Paris, 4 mai. — Le doyen de l'état-major général de la marine, l'amiral Buret, qui est mort hier à Paris, tient une place considérable dans notre histoire coloniale contemporaine: c'est à lui que la France doit son établissement à Obock, puis à Djibouti.

En 1862, étant capitaine de frégate, M. Buret fut chargé d'une croisière dans la mer Rouge avec mission de rechercher une position favorable pour l'installation d'une escale avec dépôt de charbon. Cette position, M. Buret la trouva dans la baie d'Obock; il adressa au gouvernement un rapport qui fut approuvé. Le 13 avril, ils avaient donné le signal des massacres des officiers en tuant un de leurs chefs qui les exhortait au calme.

Le 13 avril 1862, M. Buret fut promu lieutenant de vaisseau, le 31 janvier 1871, fit, comme lieutenant de vaisseau, le siège de Sébastopol, puis la campagne de la Baltique de Suéboorg, en Finlande. Plus tard, il fut officier d'ordonnance de l'amiral Hamelin, ministre de la marine; en 1870, il commandait la Borda, école navale.

Après la guerre, il fut aide de camp de l'amiral de Montaigne, ministre de la marine. Commandeur de la Légion d'honneur en 1872, il reçut les deux étoiles trois ans plus tard et passa au cadre de réserve en 1882.

COLLISION ENTRE VILAGEOIS EN ESPAGNE

Un mort, sept blessés

Madrid, 4 mai. — Au village de Sondica, une collision sanglante s'est produite entre les habitants à la suite de ressentiments anciens. Il y aurait un mort et sept blessés.

LE PROCÈS MATTIS

Paris, 4 mai. — On sait que Mattis a demandé successivement au procureur général et au garde des sceaux la citation comme témoin de M. Fallières au procès qui s'ouvrira le 7 mai. Les demandes de Mattis ayant été rejetées, l'avocat de

LES GREVES

LES GREVES A ROUBAIX

Chaque matin de la teinturerie de M. Goffin, rue de l'Ange, se sont mis en grève, mardi matin. Ils réclament pour dix heures de travail, le même salaire que pour onze.

A l'« Emballage »

de MM. Ernest-Bajart, Aubert, etc.

On sait qu'une grève de ouvriers de l'emballage a éclaté d'abord de MM. Ernest-Bajart, Aubert, rue de Grand-Chemin, sont en grève depuis le 24 avril.

Mardi, à midi, 44 ouvriers cartonnetiers et décolorateurs de cette usine, ont quitté l'atelier. Ils refusent de faire le travail des grévistes.

LE 1^{er} MAI A ORLÉANS

Orléans, 4 mai. — Le tribunal correctionnel a jugé aujourd'hui, trois terrassiers arrêtés au cours des manifestations du 1^{er} mai, et accusés d'avoir frappé le commissaire de police, un inspecteur de la sûreté et deux agents.

Le nommé Barbier, a été condamné à 15 mois de prison, et les nommés Figeoan et Petit, à 8 mois de la même peine.

Barbier avait déjà été condamné plusieurs fois.

Pour prévenir la cécité infantile

Parmi les enfants qui deviennent aveugles, un nombre considérable — plus de la moitié certainement — auraient conservé la vue s'ils avaient été en temps utile, l'objet de soins appropriés. C'est la raison pour laquelle le décret suivant vient d'être signé par le Président de la République et inséré à l'« Officiel »:

Les pharmaciens sont autorisés à délivrer pour l'usage de la médecine, sur prescription émanant d'une sage-femme pourvue d'un diplôme, une solution d'arsénite d'argent au cinquantième, préparée d'après la formule suivante:

Arsénite d'argent cristallisé, 10 centigrammes.
Eau distillée 5 grammes.

Cette solution de dose contenue dans un flacon en verre jaune, bouchant à l'émeri, sur lequel, en outre de l'étiquette rouge réglementaire, sera apposée une autre étiquette portant la prescription suivante:

Bien Pharmacien Sélection pharmaceutique (A. d'argent) à 1/50^e contre l'ophtalmie des nouveau-nés. Une goutte dans chaque œil, aussitôt après la naissance. A..... »

Les télégrammes à réponse payée

Jusqu'à ce jour, le public ne pouvait affranchir à l'avance une réponse télégraphique qu'à la condition d'expédier un télégramme avec réponse payée. M. Simyan vient de décider qu'à partir du 15 mai prochain, les guichets télégraphiques pourront délivrer des bons de réponse payée destinés à être insérés dans une lettre en vue de servir à l'affranchissement de la réponse télégraphique que l'expéditeur désire obtenir de son correspondant.

De même que pour les télégrammes, le prix de ces bons sera de 5 centimes par mot, avec le minimum de perception de 50 centimes. Les bons dont il s'agit sont valables dans tout le régime intérieur (France, Algérie, Tunisie, principauté de Monaco et République d'Andorre).

Une Honte nationale

L'anarchie téléphonique

Sous ces titres, l'Association des abonnés au téléphone, 47, rue des Mathurins, à Paris, vient de publier une intéressante brochure avec un avant-propos de M. de Montebello, président de l'Association. Elle traite des sujets suivants: 1^o Un matériel insuffisant et démodé; 2^o Le personnel; 3^o L'exploitation. Nous donnons ci-dessous les conclusions de ce document:

Conditions de la réforme téléphonique. — Une enquête parlementaire.

Nous voici arrivés à terme de notre étude. Nos lecteurs ont pu apprécier ce que nous avons fait à l'espérance — l'impécuniosité totale de l'Administration, qui s'est révélée impuissante à tous les égards, qui a failli à toutes ses promesses, qui n'a pu mener à bien aucune réforme, et dont l'impéritie a provoqué un sinistre.

A notre avis, comme nous l'avons soutenu à maintes reprises, la réforme téléphonique dépend de deux conditions essentielles:

1^o L'autonomie administrative et financière de l'Administration des téléphones, réorganisée sur des bases rationnelles et industrielles;

2^o Le vote de crédits suffisants pour permettre la réalisation matérielle des derniers perfectionnements réalisés à l'étranger.

Ces deux points obtenus, il sera facile d'améliorer le personnel, de modifier le contrat d'abonnement et d'abaisser le tarif.

Mais ce que nous entendons que le vote des crédits doit être précédé de la réorganisation administrative et financière: sinon des millions seraient encore jetés dans le gouffre, sans autre résultat que de produire de nouvelles déceptions.

D'ailleurs, le Parlement veut être édifié sur le mal et sur le remède, qu'on procède à une grande enquête. Une grande enquête parlementaire — comme pour la marine — pourrait faire la lumière complète, établir les responsabilités et mettre fin à la crise.

Cette enquête, la commission du budget la souhaite, et son opinion est partagée par la grosse majorité de la Chambre, sans distinction de partis.

Ces services, a déclaré M. Doumer, rapporteur général du budget, vont se désorganisant de plus en plus; et, se tournant vers M. Simyan, il conclut: « Votre administration doit être enquêtée; elle le sera. »

Mort du Doyen de la Marine

L'amiral Buret, à qui l'on doit la colonie d'Obock-Djibouti, meurt à 90 ans

Paris, 4 mai. — Le doyen de l'état-major général de la marine, l'amiral Buret, qui est mort hier à Paris, tient une place considérable dans notre histoire coloniale contemporaine: c'est à lui que la France doit son établissement à Obock, puis à Djibouti.

En 1862, étant capitaine de frégate, M. Buret fut chargé d'une croisière dans la mer Rouge avec mission de rechercher une position favorable pour l'installation d'une escale avec dépôt de charbon. Cette position, M. Buret la trouva dans la baie d'Obock; il adressa au gouvernement un rapport qui fut approuvé. Le 13 avril, ils avaient donné le signal des massacres des officiers en tuant un de leurs chefs qui les exhortait au calme.

Le 13 avril 1862, M. Buret fut promu lieutenant de vaisseau, le 31 janvier 1871, fit, comme lieutenant de vaisseau, le siège de Sébastopol, puis la campagne de la Baltique de Suéboorg, en Finlande. Plus tard, il fut officier d'ordonnance de l'amiral Hamelin, ministre de la marine; en 1870, il commandait la Borda, école navale.

Après la guerre, il fut aide de camp de l'amiral de Montaigne, ministre de la marine. Commandeur de la Légion d'honneur en 1872, il reçut les deux étoiles trois ans plus tard et passa au cadre de réserve en 1882.

COLLISION ENTRE VILAGEOIS EN ESPAGNE

Un mort, sept blessés

Madrid, 4 mai. — Au village de Sondica, une collision sanglante s'est produite entre les habitants à la suite de ressentiments anciens. Il y aurait un mort et sept blessés.

LE PROCÈS MATTIS

Paris, 4 mai. — On sait que Mattis a demandé successivement au procureur général et au garde des sceaux la citation comme témoin de M. Fallières au procès qui s'ouvrira le 7 mai. Les demandes de Mattis ayant été rejetées, l'avocat de

Nouveaux troubles à Buenos-Ayres

Bagarres sanglantes - Morts et blessés -

Buenos-Ayres, 4 mai. — La grève est presque générale à Buenos-Ayres; néanmoins, quelques tramways et les tramways circulent. Les partis ouvriers ont organisé pour cet après-midi des manifestations pour protester contre les événements de samedi. La police a pris des mesures pour maintenir l'ordre.

Bagarres sanglantes

Buenos-Ayres, 4 mai. — Une collision s'est produite ce matin entre les quatuorze Abatoles, entre les grévistes et non grévistes; il y a eu un mort et plusieurs blessés. Aucune voiture ne circule; les tramways continuent le service normal.

Tous les magasins du centre sont fermés et des milliers de personnes ont été arrêtées par les agents de la police, armés de carabines et de revolvers, parcourant les principales voies et empêchant les rassemblements et les manifestations.

Il est question de proclamer l'état de siège.

Congrès des Travailleurs des Chemins de fer

PREMIERE JOURNEE

La séance du matin

Paris, 4 mai. — Le 3^e Congrès annuel du Syndicat national des chemins de fer de France et des colonies s'est ouvert, ce matin, à neuf heures, dans les salons de l'Hôtel Moderne, place de la République.

Trois cents délégués représentant plus de 60.000 syndiqués, appartenant à tous les réseaux principaux et secondaires, prennent part aux travaux du Congrès.

La séance d'ouverture a été présidée par M. Dupré, délégué de Perpignan, assisté de MM. Lardoux, de Rennes, et Lenfant, de Périgueux.

Après une allocution du président l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité: « A l'ouverture des travaux, les congressistes du Syndicat national des chemins de fer adressent leurs fraternelles sympathies aux prolétaires de tous les pays. Ils adressent également leur sympathie aux fonctionnaires de l'Etat en général et à leurs vaillants camarades des postes en particulier, à l'occasion des coups de force du gouvernement contre les travailleurs coupables de vouloir maintenir leur dignité de travailleurs, de penser et d'écrire librement, adresser leurs vives marques de solidarité aux nombreux emprisonnés dans les prisons républicaines, pour déplorer l'opinion affirmée par leur méprisable attachement à la C. G. T. et à son idéal de transformation sociale. »

Un second ordre du jour félicitant les ouvriers des ateliers de Lille, pour avoir chômé le 1^{er} mai, a également été voté.

Un incident. — La presse exotique

Le Congrès décide ensuite que seuls les représentants des journaux payant à leurs linotypistes le tarif syndical seront admis aux séances du Congrès. Cette décision provoque un incident. Un journaliste prend la parole pour expliquer que si tous les journaux ne sont pas admis, les journalistes, même ceux dont les directeurs paient le tarif syndical, à leurs linotypistes se verront, par esprit de confraternité, dans l'obligation de se retirer tous et de faire le silence complet sur le Congrès.

Malgré cette protestation, le Congrès maintenant sa décision, tout au moins pour la matinée, les représentants de la presse se retirent, suivis par le groupe des délégués du P. L. M.

Sous-Marins et Submersibles à l'épreuve

Toulon, 4 mai. — Le 8 juin prochain, les nouveaux submersibles « Calypso » et « Circé » doivent accomplir un raid d'endurance comportant le parcours Toulon-Bizerte et retour. On prévoit que ce raid pourra s'effectuer en quatre jours avec quatre heures seulement de séjour à Bizerte pour permettre d'embarquer des vivres frais.

Les deux submersibles devront marcher à l'allure de dix nœuds environ. Le jour, ils navigueront en plongée; la nuit, en surface. A l'occasion de cette épreuve très intéressante, les deux submersibles devront franchir les bouches de Bonifacio, le jour, en plongée, sans être aperçus par la flottille des torpilleurs de la Corse qui sera mobilisée à cet effet.

Cherbourg, 4 mai. — Les sous-marins « Opale » et « Emeraude », les submersibles « Pluviose » et « Ventose » ont pris, aujourd'hui, la mer pour leurs exercices comparatifs dans la Manche et dans l'océan. Ils sont accompagnés du garde-côte « Valmy » qui emporte du combustible et du personnel en cas de nécessité dans le remplacement des équipages. Il s'agit, en effet, d'une épreuve de longue haleine où l'endurance des officiers et marins entre pour une grande part.

L'escadrière, contrairement au programme prévu, a fait route pour Dunkerque, les exercices combinés avec l'escadre du Nord auront lieu plus tard. Ce changement est dû à ce que le ministre a donné ordre aux croiseurs de cette force navale de se rendre sur le littoral de la Manche pour une série d'exercices de télégraphie sans fil avec les postes à terre.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN ESPAGNE